



# Mairie de Précý-sur-Oise

Arrêté N° 2026/018 PM

## ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT

ARRETE PORTANT SUR LA MISE A JOUR DES  
ANNEXES DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**Le Maire de la commune de PRÉCY-SUR-OISE (OISE) ;**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.211-1 et suivants, R.153-18 et R. 51-52 ;

**Vu** le plan local d'urbanisme approuvé le 8 décembre 2017 par délibération du conseil municipal n°2017-12-7-3, modifié le 19 juillet 2019 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2026-18-02-02 en date du 18 février 2026 approuvant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2026-18-02-03 en date du 18 février 2026 mettant à jour le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du PLU et telles que représentées sur le plan annexé à ladite délibération ;

**Considérant** qu'il convient de prendre en compte cette dernière délibération et de mettre à jour les annexes du PLU en vigueur,

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Le Plan Local d'Urbanisme de Précý-sur-Oise est mis à jour à la date du présent arrêté afin de prendre en compte la mise à jour du droit de préemption urbain (DPU) sur le territoire de la Commune.

A donc été ajoutée aux annexes du Plan Local d'Urbanisme, la délibération du conseil municipal n° 2026-18-02-03 en date du 18 février 2026, accompagnée du plan des secteurs concernés.

### **Article 2 :**

Ces documents sont tenus à la disposition du public en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant une durée d'un mois.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant de Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

### **Article 5 :**

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Beauvais.

Fait à Précý-sur-Oise le 20 février 2026

Le Maire  
  
Philippe ELOY